

HONORAIRES

L'AGENCE DE FONSORBES : SARL au capital de 7 700 € ; RCS TOULOUSE 424 617 249 ; Siège social 2689 Route de Tarbes 31470 FONSORBES
Cartes professionnelles T1119 60475 délivrées par la Préfecture de Haute-Garonne (31000) - Garantie financière FNAIM 89 rue La Boétie 75008 PARIS - TVA intracommunitaire n° FR 35424617249

LOCATION de locaux d'habitation nus ou meublés (loi du 6 juillet 1989, art.5)

- Entremise et négociation : offerts
- Visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail :
 - Pour les logements d'une superficie supérieure à 60 m²
4 euros/m² à la charge du locataire
4 euros/m² à la charge du bailleur
 - Pour les logements d'une superficie inférieure ou égale à 60 m²
5 euros/m² à la charge du locataire
5 euros/m² à la charge du bailleur
- Etat des lieux : 3 euros/m² à la charge du locataire
3 euros/m² à la charge du bailleur
- Les honoraires sont plafonnés au maximum à un mois de loyer hors charges
- un mois de loyer HT à la charge du preneur pour les baux commerciaux et professionnels

TRANSACTION (honoraires calculés sur le prix de vente net vendeur)

Pour les MAISONS, APPARTEMENTS :

- | | |
|----------------------------|---------------------|
| • De 0 à 100.000 € | FORFAIT 8.000 € TTC |
| • De 100.001 € à 150.000 € | 7 % TTC |
| • De 150.001 € à 200.000 € | 6 % TTC |
| • De 200.001 € à 300.000 € | 5 % TTC |
| • Au-delà de 300.001 € | 4 % TTC |
| Pour les TERRAINS | 8 % TTC |

- 180 euros TTC pour toute estimation écrite (inclus dans les honoraires de transaction en cas de mise en vente du bien estimé)

GESTION

- 7,29 % TTC des encaissements
- 10 % TTC des encaissements avec garantie des loyers impayés et détériorations immobilières